

FINANCIERE DU LAUTARET
Société par actions simplifiée au capital de 2 907 euros
Siège social : 303 route de Brignais, 69230 ST GENIS LAVAL
451 108 542 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 196 444 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	196 444 euros
Auquel s'ajoute le compte « report à nouveau » créditeur	2 109 318 euros
Soit un bénéfice distribuable de :	2 305 762 euros
A titre de dividendes	150 000 euros
Soit environ 51,60 euros par action	
Le solde	2 155 762 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 2 155 762 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué au siège social et dans le délai légal à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué au siège social et dans le délai légal à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés, personnes physiques résidentes fiscales françaises, que :

1. En matière d'impôt sur le revenu :

1.1. Taxation

a. Principe

Les revenus distribués sont taxés au taux forfaitaire de 12,8% prévu par l'article 200 A du Code Général des Impôts.

b. Option

Chaque associé a la faculté d'opter pour l'imposition des revenus distribués, après application d'un abattement de 40 %, au barème progressif de l'impôt sur les revenus. Cette option peut être souscrite individuellement par chaque associé lors de l'établissement de sa déclaration de revenus étant précisé que l'option est pour chaque associé globale et annuelle.

1.2. Modalités de paiements

a. Principe

Les revenus distribués font l'objet d'un prélèvement à la source de 12,8%, non libératoire.

b. Exception

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement à la source les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

2. En matière de prélèvements sociaux :

Il a en outre été rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui s'élèvent à ce jour à 17,2 % sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor au plus tard le 15 du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Maxime LEVOTRE

 **LEVOTRE** Maxime

Société FINANCIERE DU LAUTARET

303 ROUTE DE BRIGNAIS

69230 ST GENIS LAVAL

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

CERTIFIES CONFORMES

LE PRESIDENT

 LEVOTRE Maxime

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2026

Page 18

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise										Société FINANCIERE DU LAUTARET SARL										Néant		*																																																									
Adresse de l'entreprise										303 ROUTE DE BRIGNAIS										69230 ST GENIS LAVAL																																																											
Numéro SIRET *										45110854200023										Durée de l'exercice en nombre de mois *										12										Durée de l'exercice précédent *										12																													
																				Exercice N clos le										31122025										Exercice N-1 clos le										31122024																													
ACTIF										Brut										Amortissements - Provisions										Net										Net																																							
										1										2										3										4																																							
ACTIF IMMOBILISE										Immobilisations incorporelles										Fonds commercial *										010										012																																							
																				Autres *										014										016																																							
										Immobilisations corporelles *										028										030																																																	
										Immobilisations financières * (1)										040										3044886										042										450000										2594886										2594886									
										Total I (5)										044										3044886										048										450000										2594886										2594886									
STOCKS										Matières premières, approvisionnements, en cours de production *										050										052																																																	
										Marchandises *										060										154000										062										154000										279000																			
										Avances et acomptes versés sur commandes										064										066																																																	
										Créances (2)										Clients et comptes rattachés*										068										43200										070										43200										5400									
																				Autres * (3)										072										2149025										074										2149025										1155872									
Charges constatées d'avance *										092										38										094										38																																							
Valeurs mobilières de placement										080										503603										082										503603										360512																													
Disponibilités										084										130163										086										130163										903677																													
Total II										096										2980028										098										2980028										2704461																													
Total général (I+II)										110										6024914										112										450000										5574914										5299347																			
PASSIF																				Exercice N										NET										1										Exercice N-1										NET										2									
Capital social ou individuel *										120										3174355										124										3174355																																							
Ecart de réévaluation										126										291										130										291																																							
Réserve légale										132																				134																																																	
Réserves réglementées*										136																				138																																																	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)										131																				140																																																	
Report à nouveau										142										2109318										144										2429420																																							
Résultat de l'exercice										146										196444										148										(320102)																																							
Subventions d'investissement										150																				152																																																	
Provisions réglementées										154																				156																																																	
Total I										160										5480408										162										5283964																																							
Provisions pour risques et charges										164																				166																																																	
Emprunts et dettes assimilées										168																				170																																																	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										172																				174																																																	
Fournisseurs et comptes rattachés										176										24719										178										13672																																							
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)										169										7200										180										900																																							
Comptes courants d'associés										182										62575										184										799																																							
Autres dettes										186										12										188										12																																							
Produits constatés d'avance										190																				192																																																	
Total III										196										94506										198										15383																																							
Total général (I + II + III)										180										5574914										194										5299347																																							
RENOUVOIS										(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an										193										(4) Dont dettes à plus d'un an										195																																							
										(2) Dont créances à plus d'un an										197										(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *										182																																							
										(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs										199										2139822										(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *										184																													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 574 913.92 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 165 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 196 443.52 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

Cf Dossier Fiscal